

RÉUNION PUBLIQUE

Projet de construction de la patinoire de Limoges Métropole

Le mercredi 17 janvier 2024

Limoges Métropole a lancé une concertation préalable au projet de construction d'une patinoire communautaire, à compter du samedi 6 janvier et jusqu'au vendredi 26 janvier 2024 inclus. L'objectif est de recueillir l'avis du public afin d'élaborer le futur projet en fonction des remarques des riverains, usagers, professionnels du secteur, ou encore des associations.

Ce projet de construction d'une patinoire communautaire a été inscrit au Projet de Territoire de Limoges Métropole. L'objectif est de disposer d'un équipement sportif et ludique moderne, adapté aux attentes en matière de loisirs et de compétitions, répondant aux normes environnementales et peu consommateur d'énergie.

Le site du centre aquatique L'Aquapolis a été identifié en tant que localisation optimale de la patinoire (site desservi par les transports locaux, mutualisation des équipements, du parking et des réseaux existants avec L'Aquapolis).

Dans ce cadre, une réunion publique s'est tenue le mercredi 17 janvier 2024 à L'Aquapolis afin de présenter le contexte et les objectifs du projet, répondre aux interrogations du public et recueillir leurs remarques.

Le dossier de ce projet est consultable durant toute la période de la concertation préalable au siège de Limoges Métropole, au 19 rue Bernard Palissy, ainsi que dans les locaux de la mairie de Limoges, au 1 square Jacques-Chirac, à Limoges.

Un registre destiné à recueillir les remarques est mis à la disposition du public à ces adresses. De plus, ce dossier est consultable sur le site internet de la Ville de Limoges : <https://www.limoges.fr> ou sur le site de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr/>

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole 19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : concertation-patinoire@limoges-metropole.fr